

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

11 Septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 5 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, D. GANNE, J-O. RABOT, G. MASRARI, M. GRENIER, C. TOWNSEND, C. BIOLAY, V. KRYCK, A. NEUSSER, L. JACQUEMET, J. DIZERENS, P. GUINOT, A. BOUSSER, H. GRANGE (à partir du point 3)

Absents : M. FOURNIER, H. GRANGE (jusqu'au point 2)

Absents excusés : Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ, M. CHALENDAR, Procurations: W. DELAVENNE à M. LAPTEVA, J. DAZIN à M. GRENIER, M. CHALENDAR à H. GRANGE, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, Y. DUMAS à M. GIRIAT,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, Olivier GUICHARD.

C. BIOLAY est désignée en qualité de secrétaire de séance.

O. GUICHARD propose que, suite au tremblement de terre au Maroc, la commune apporte une contribution financière afin d'aider les populations, comme cela avait été le cas lors des tremblements de terre en Turquie et en Syrie.

Les conseillers municipaux sont d'accord. Ce point sera abordé lors du prochain conseil municipal.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2023 est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

1. Instances – Composition des commissions communales

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal ;

Considérant que suite à l'élection de Monsieur Olivier GUICHARD en tant que Maire, et à l'arrivée de Madame Lou JACQUEMET, il convient de redéfinir la composition des commissions communales ;

Vu la délibération D 2022 28 11 119 du 28 novembre 2022 qui constitue les commissions municipales ;

Considérant qu'il convient de créer une nouvelle commission « sport » et que les autres commissions demeurent, et ce conformément au tableau ci-après ;

| Commission | Président / Vice-Président | Objet de la commission |
|--|---------------------------------------|--|
| Finances | Olivier GUICHARD | Préparation et suivi du budget / Compte administratif / Subventions aux associations / Suivi de la masse salariale / Emprunts / Garanties d'emprunt / Acquisitions / Aliénations / Bilans financiers |
| Enfance et jeunesse | Olivier GUICHARD Sandrine MANFRINI | École maternelles et élémentaires / Activités périscolaires / Accueil de loisirs pour les écoliers et les collégiens / Sport pour tous / Conseil municipal des jeunes (CMJ) |
| Affaires sociales | Olivier GUICHARD Joëlle DAZIN | Accompagnement des aînés / Aides et actions sociales envers les plus fragiles et les familles qui en ont besoin |
| Aménagement | Olivier GUICHARD Max GIRIAT | Projets d'aménagement urbains / Études sectorielles / Permis de construire de plus de 10 logements / PLUiH, orientations d'aménagement / Mobilité douce |
| Environnement et cadre de vie | Olivier GUICHARD Maxime GRENIER | Déclinaison de la charte de l'environnement / Préservation de la biodiversité / Actions en faveur du développement durable / Propreté urbaine / Lutte contre les dépôts sauvages |
| Urbanisme | Olivier GUICHARD Max GIRIAT | Projets de permis de construire (analyse juridique et critique des dossiers, analyse de la densité des promotions immobilières) / Déclarations préalables / Déclarations d'intention d'aliéner |
| Communication, événements et vie associative | Olivier GUICHARD Marie-Claude ROCH | Planification et organisation des événements / Animation de la commune / Relation aux associations communales, occupation des salles / Buvettes / Communication événementielle / Ornex info / Site internet / Panneau lumineux / Réseaux sociaux |
| Travaux | Olivier GUICHARD Willy DELAVENNE | Travaux sur les bâtiment communaux, travaux de voirie communale, travaux dont la commune est maître d'ouvrage, et travaux menés par des partenaires sur le domaine public / Mobilier urbain / Espaces verts / Entretien de la commune |
| Sécurité | Olivier GUICHARD Willy DELAVENNE | Sécurité du territoire et des habitants / Prévention de la délinquance / Pouvoirs de police du maire / Participation citoyenne |
| Sport | Olivier GUICHARD Sandrine MANFRINI | Développement de la politique sportive / Gestion du gymnase / Subventions aux associations / Accompagnement de la pratique du sport dans les écoles et pour les habitants |

Suite à l'élection de Monsieur Olivier GUICHARD en tant que Maire, à la désignation des adjoints au Maire, à l'arrivée de Madame Lou JACQUEMET au sein du conseil municipal, et au souhait de plusieurs conseillers de devenir membres des nouvelles commissions, il convient de mettre à jour le tableau de la participation des conseillers aux commissions.

O. GUICHARD demande aux conseillers municipaux de vérifier si les inscriptions aux commissions sont conformes à leurs choix.

M. GALLET fait remarquer qu'il a reçu la convocation pour la commission sécurité par erreur à la place de Michèle GALLET.

O. GUICHARD se réjouit de la forte mobilisation des conseillers municipaux pour la commission sports, nouvellement créée. Il précise que cette commission va se réunir rapidement car les enjeux concernant le gymnase sont importants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la liste des commissions désignées ci-dessus, et notamment la création de la commission « Sport » en plus de celles déjà créées au début du mandat, et ce conformément à la liste ci-dessus.
- **VALIDE** les participations des conseillers municipaux telles qu'ils ont souhaité aux différentes commissions, en ouvrant chaque commission à la minorité municipale, et ce conformément au tableau ci-joint.

2. Finances – Admission de produits irrécouvrables en non-valeur

En application de l'autorisation permanente et générale de poursuites signée le 17 août 2023 autorisant le Comptable de la collectivité à mettre en œuvre les procédures de recouvrement forcé envers les redevables défaillants, le Comptable Public propose à la commune d'Ornex d'admettre en non-valeur la somme de 6,79 euros à imputer en dépenses de fonctionnement au compte 6541 – Créances admises en non-valeur.

Il est important de noter que les refus d'admission en non-valeur doivent être motivés afin que la Chambre régionale des comptes soit en mesure d'apprécier la validité du motif.

Les crédits étant suffisants au chapitre 65 (la somme sera mandatée sur le compte 6541 au budget 2023),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **ADMET EN NON-VALEUR** les sommes suivantes :

| Nature juridique | Année | Montant présenté en non-valeur | Motif de la présentation en non-valeur |
|------------------|--------------|--------------------------------|---|
| Particulier | 2022 | 0,02 € | Montant inférieur au seuil de poursuite |
| Particulier | 2020 | 3,28 € | Montant inférieur au seuil de poursuite |
| Particulier | 2019 | 0,09 € | Montant inférieur au seuil de poursuite |
| Particulier | 2020 | 1,40 € | Montant inférieur au seuil de poursuite |
| Particulier | 2020 | 2,00 € | Montant inférieur au seuil de poursuite |
| | TOTAL | 6,79 € | |

- **DIT** que la somme sera imputée au BP 2023, chapitre 65.

3. Finances – Demande d’une aide financière auprès de la Région AURA pour financer l’équipement de la Police Municipale

Les services ont procédé à un recensement de leurs besoins en équipement. Compte tenu du développement des activités événementielles de la commune comme la Fête de la musique et du redimensionnement d’autres événements tels que la Journée du patrimoine, les effectifs de police sont de plus en plus sollicités. C’est dans ce cadre que la commune souhaite améliorer l’équipement de la police municipale en faisant l’acquisition de :

- Un gilet pare-balle pour le second policier municipal
- 4 radios portatives

Chaque agent de la police municipale en sera doté et la dernière sera localisée dans le véhicule de service.

Le plan de financement de ces investissements est le suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| Intitulé | Montant H.T en € | Intitulé | Montant H.T. en € |
| Dépenses subventionnables | 3 408 € | Région AURA (50%) | 1 704 € |
| | | Autofinancement | 1 704 € |
| | | Total | 3 408 € |
| Total | 3 408 € | Total | 3 408 € |

M. GALLET souhaite savoir si la Région a d’ores et déjà fait connaître sa décision d’octroi de cette subvention.

O. GUICHARD lui répond que la commune est, à ce jour, toujours en attente de la réponse de la Région et que la dépense ne sera engagée qu’à réception de l’avis de la Région. Il précise que cette subvention fait partie du dispositif d’aide pour l’équipement des agents de police municipale et qu’il n’y a pas de raison que la Région ne valide pas cette demande de subvention. Le coût du gilet pare-balles est de 782.10 euros toutes taxes comprises.

P. GUINOT s’étonne que seul le second policier municipal bénéficie de cet achat.

O. GUICHARD précise que les deux policiers municipaux et l’ASVP sont déjà équipés de gilets pare-balles, mais celui du policier récemment recruté est périmé.

P. GUINOT demande si l’agent peut encore se servir de ce gilet pare-balles périmé.

C. BIOLAY lui répond que non, il est impératif de lui en fournir un nouveau. Elle fait remarquer que l’agent, recruté auprès de la collectivité de Gex, est venu avec son gilet personnel.

J. DIZERENS s’inquiète de cette logique d’escalade dans l’équipement des agents de police, mais il reconnaît qu’il n’est pas possible de prendre le risque de ne pas les équiper correctement sous peine de les mettre en danger.

O. GUICHARD rappelle que la France est toujours placée sous dispositif Vigipirate. Il tient à redire aux conseillers municipaux que la question de l’équipement en armement de la police municipale se posera un jour car les délinquants sont de plus en plus violents. Les policiers municipaux sont toujours en première ligne. Il précise que la plupart des policiers municipaux du Pays de Gex sont déjà armés.

J. DIZERENS se désole que les communes soient de plus en plus entraînées dans cette logique. Il demande si l’achat de ce gilet pare-balles se fera même si la subvention est refusée par la Région.

O. GUICHARD lui confirme que l'achat aura lieu. Il estime toutefois que la subvention ne sera pas refusée car cela fait partie des dispositifs régionaux prévus pour faciliter l'équipement des agents de police.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande d'aide financière à la Région AURA selon de plan de financement ci-dessus indiqué ;

4. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Pour le service enfance :

Un adjoint d'animation, sur un poste d'ATSEM, ne peut plus effectuer ses heures de ménage suite à des restrictions de la médecine du travail.

Il convient donc de la remplacer 4 jours par semaine, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h30 par un agent technique en charge de la restauration collective à l'école des bois.

Son temps de travail doit donc être déminuer de 4 heures hebdomadaires.

Vu l'avis favorable du Conseil Technique Territorial, qui s'est réuni le 7 septembre 2023,

Michèle GALLET demande si l'agent est encore, à ce jour, en arrêt maladie.

C. BIOLAY lui répond que non, l'agent a cependant des restrictions médicales lui interdisant de faire le ménage.

J. DIZERENS demande s'il s'agit de l'agent dont il avait été question lors d'un conseil municipal précédent.

C. BIOLAY lui répond que non.

G. MASRARI demande si cette baisse du temps de travail va entraîner une diminution de salaire pour l'agent. Elle souhaite savoir s'il est possible de lui proposer un autre poste de travail.

C. BIOLAY confirme qu'une baisse de salaire aura lieu compte tenu de la diminution du temps de travail de l'agent. Elle ajoute que, vis-à-vis des collègues de cet agent, il n'a pas été possible de trouver une alternative pour compenser ces heures non effectuées. C. BIOLAY précise que l'agent a été reçu en entretien, et que son temps de travail est diminué avec son accord. Elle indique que dès qu'il sera possible de trouver des tâches supplémentaires pour augmenter son temps de travail, la collectivité fera en sorte de les lui confier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 32 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023,
- **CRÉÉ** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 28 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2023.

5. Marchés publics – Télétransmission des actes de la commande publique au contrôle de légalité

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant que la commune d'Ornex souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes de la commande publique soumis au contrôle de légalité à la préfecture de l'Ain ;

Considérant que l'extension de cette dématérialisation des actes de la commande publique nécessite la signature d'un avenant à la convention passée ;

O. GUICHARD précise que Docapost est la plateforme permettant de transférer de façon dématérialisée les actes et documents afin de simplifier les tâches administratives pour les agents. Il n'y a pas d'enjeux stratégiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉCIDE** de procéder à la télétransmission des actes de la commande publique soumis au contrôle de légalité ;
- **CONFIRME** l'utilisation de la plateforme de télétransmission Docapost proposée par l'opérateur Certinomis,
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.

6. Marchés publics – Avenant au marché de nettoyage des locaux – Lot 1

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 28 novembre 2022, la commune a validé l'attribution du lot N°1 du marché de nettoyage des locaux à l'entreprise LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE (LPN), sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Cet accord cadre comprend l'entretien des locaux suivants :

- Mairie et Salle de la Courterée
- École des Bois
- École Arc-en-ciel
- Salle Lavergne
- Salle Plurivalente Arc-en -ciel

L'accord cadre prévoit un minimum de 50 000 euros HT annuel et un maximum de 90 000 euros HT annuel.

Concernant la salle de la Courterée (Sac Ados), le besoin de nettoyage est occasionnel et se fait généralement sentir pendant les vacances scolaires. Il est proposé de retirer les prestations de

nettoyage de la salle de la Courterée des prestations courantes et de les inclure au marché en tant que prestations occasionnelles. L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché du lot n°1.

Les modifications apportées génèrent une moins-value de **1 147,56 € HT annuel** soit 93,53 € HT mensuel.

En tant que prestation occasionnelle, **le prix HT du nettoyage la salle de la Courterée (Sac Ados) s'élève à 10,50 € par intervention** pour les prestations suivantes :

- Nettoyage des poignées de portes et interrupteurs
- Nettoyage de la kitchenette : vider la poubelle, nettoyer le plan de travail et les sols
- Nettoyage du sanitaire : vider la poubelle, nettoyage du WC, lavabo et sol
- Nettoyage de la salle : tables, vider la poubelle, nettoyage des sols

L'estimation du volume d'intervention est de 6 semaines par an.

G. MASRARI s'étonne que le coût de cette prestation ne soit que de 10€ par passage.

O. GUICHARD précise que cette prestation est mutualisée avec le nettoyage de la mairie. Il n'y a donc pas de frais de déplacement supplémentaires. Cette prestation n'intervient que pendant les congés annuels de l'agent en charge habituellement.

M. GALLET demande si le local des pompiers est compris dans cette prestation.

O. GUICHARD lui répond que cela est déjà dans le marché en cours.

M. GALLET fait savoir que les pompiers font régulièrement intervenir une entreprise extérieure malgré tout.

O. GUICHARD a conscience que le ménage n'est pas toujours bien fait, même dans la mairie. Il estime que cela est un vrai sujet. La mairie doit-elle faire appel à une entreprise extérieure pour assurer le ménage de ses locaux, ou bien doit-elle recruter du personnel ?

J. DIZERENS demande à combien de personnes cela équivaldrait.

O. GUICHARD ajoute, que compte tenu du nombre de locaux, le nombre d'agents à recruter serait assez significatif. Il fait remarquer que le problème rencontré par les entreprises est que le personnel recruté est peu formé et peu qualifié. En outre, le personnel reste peu de temps dans ces entreprises. Il ne conçoit pas que la commune puisse embaucher une dizaine d'agents pour occuper ces emplois et faire le ménage des locaux communaux.

C. BIOLAY attire l'attention des conseillers sur le fait que ces emplois ne sont pas valorisants et qu'ils comportent toujours des horaires compliqués. Elle précise que la commune emploie déjà une partie des agents sur ce genre de tâches.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE ET AUTORISE** le Maire à signer la proposition d'avenant n°1 au marché de nettoyage des locaux pour le lot n°1,

- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2023.

7. Travaux - Éclairage public – Validation du plan de financement SIEA – Rue du père Adam

Par délibération du conseil Municipal du 28 novembre 2022 le Maire a signé le plan de financement pour l'optimisation du réseau d'éclairage de la rue du Père Adam pour un montant à la charge de la commune de 18 225,28 euros

Suite à la validation de cette étude d'APS, le syndicat a réalisé une étude APD permettant d'affiner les coûts et les choix techniques.

L'opération consiste à :

- remplacer 7 bornes lumineuses basses mat des candélabres de 4m de hauteur
- déconnecter 11 bornes basses présentes dans le jardin de l'EPHAD (partie privative)
- poser de 2 mats de 7m à l'entrée de la voirie
- déplacer un candélabre implanté dans les arbres
- supprimer 12 bornes basses présentes à proximité des aires de jeux

Les équipements qui sont proposés dans l'étude correspondent aux candélabres mis en place à Ornex ces dernières années. Les lanternes sont à LED et adaptées au dispositif d'extinction nocturne.

Le montant total des travaux est de 46 600,00 euros TTC, le montant restant à la charge de la Commune est de 32 146,07 euros nets.

G. MASRARI demande si les bornes installées dans la partie privée de l'EPHAD, sont à la charge de la commune.

E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, lui répond que jusqu'à présent ces bornes étaient à la charge de la commune car il n'y avait pas de délimitation du réseau électrique. Désormais, l'EPHAD est d'accord pour les reconnecter sur son réseau privé. Les bornes ne seront donc plus à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement pour l'optimisation du réseau d'éclairage de la rue du Père Adam pour un montant à charge de la commune de 32 146,07 euros nets.
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2023.

8. Travaux - Éclairage public – Validation du plan de financement SIEA – Rue des Bougeries

Par délibération du conseil Municipal 28 novembre 2022 le Maire a signé le plan de financement pour la création d'un réseau d'éclairage public rue des Bougeries pour un montant à la charge de la commune de 34 032,83 euros

Suite à la validation de cette étude d'APS, le syndicat a réalisé une étude APD permettant d'affiner les coûts et les choix techniques.

L'opération consiste à mettre en place un réseau avec 7 point lumineux.

Les équipements qui sont proposés dans l'étude correspondent aux candélabres mis en place à Ornex ces dernières années. Les lanternes sont à LED et adaptées au dispositif d'extinction nocturne.

L'étude comporte également la mise en place d'une armoire de commande sur le parc de stationnement du collège/gymnase et les attentes nécessaires pour l'éclairage de la place publique à venir.

Le montant total des travaux est de 72 800,00 euros TTC, le montant restant à la charge de la commune est de 51 403,45 euros nets.

M. GIRIAT précise que la commune anticipe sur l'éclairage de la future place publique.

G. MASRARI demande à quoi correspondent les 34 000 € déjà votés au conseil municipal de novembre 2022.

M. GIRIAT lui répond qu'il s'agissait d'un avant-projet, le montant indiqué l'était à titre indicatif.

G. MASRARI s'étonne car cela représente une différence très significative.

E. HUSSELSTEIN précise qu'il s'agit de l'ensemble de la configuration du panneau de contrôle de l'alimentation électrique du collège. Les deux projets étaient bien différenciés à l'époque, alors que le projet présenté ce jour présente de façon simultanée la rue des Bougeries et la place publique. Le budget passe donc de 34 000 € à 51 000 €, cela fait une différence de 17 000 € en plus.

G. MASRARI demande d'où vont provenir ces fonds supplémentaires nécessaires.

M. GIRIAT indique que le SIEA est en charge du chiffrage des projets d'éclairage public. Il précise que l'ensemble des projets a été budgétisé, y compris les travaux de la place publique.

O. GUICHARD rappelle à son tour que ces travaux ont été budgétisés dans le cadre du budget primitif. Il précise que le conseil municipal est toujours saisi lorsqu'il y a des décisions modificatives à valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement pour la création d'un réseau d'éclairage public rue des Bougeries pour un montant à charge de la commune de 51 403,45 euros nets.

- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2023.

9. Travaux - Modernisation de l'éclairage public RD 1005 entre la rue de Béjoud et la rue de l'Orée des bois – Validation de l'étude avant-projet définitif

Par délibération du conseil Municipal 28 novembre 2022 le Maire a signé le plan de financement pour la modernisation de l'éclairage public sur la RD 1005 entre la rue de l'Orée du Bois et la rue de Béjoud pour un montant à la charge de la commune de 28 988.11 euros

Suite à la validation de cette étude d'APS, le syndicat a réalisé une étude APD permettant d'affiner les coûts et les choix techniques.

Il s'agit de moderniser 11 points lumineux déjà existants en les remplaçant par des éclairages plus performants en LED avec des variateurs d'intensité et d'ajouter 3 nouveaux points lumineux afin d'améliorer la sécurité du nouveau carrefour qui sera créé. Le montant total des travaux à l'issue de la phase APD est de 49 300 euros TTC, le montant restant à la charge de la commune est de 29 787,90 euros nets.

M. GIRIAT précise que l'estimation proposé par le SIEA était à peu près juste, il n'y a donc qu'une différence minime.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement pour la modernisation de l'éclairage public sur la RD 1005 entre la rue de l'Orée des Bois et la rue de Béjoud pour un montant à la charge de la commune de 29 787,90 euros.

- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2023.

10. Travaux – Validation du devis de fourniture de remise en état du terrain multisport au city stade

En 1996, la commune a installé un terrain multisport avec l'entreprise AGORESPACE. Il faisait alors partie des premiers CITYSTADE.

L'usage du terrain est à destination du grand public, mais sert aussi aux besoins de l'école des Bois et du service périscolaire.

En 2012, la commune a rénové l'ensemble du gazon synthétique. Maintenant, il est nécessaire de remplacer certains ensembles en bois et l'ensemble de la visserie, afin de garantir la sécurité des usagers et de se conformer aux normes en vigueur.

Pour cela un devis de fourniture a été demandé à l'entreprise AGORESPACE ; les travaux de mise en place seront réalisés à l'automne par les agents du Centre Technique.

Le montant du devis est de 11 368,00 euros HT, soit 13 641,60 € euros TTC.

O. GUICHARD rappelle que les délégations de signature du Maire ne sont valables que pour des montants ne dépassant pas les 5 000 €. Toutes les dépenses supérieures engagées sont présentées en conseil municipal. Il indique, en outre, que la société Agospace, a fait fortune en inventant les city stade.

D. GANNE demande si tous les éléments en bois vont être remplacés.

O. GUICHARD répond que seule une partie des éléments va être changée.

A. NEUSSER souhaite savoir si la pelouse va disparaître.

E. HUSSELSTEIN lui répond que l'espace actuellement en pelouse va devenir un équipement sportif extérieur, du style terrain de foot. La journée il sera utilisé par le collège, et le reste du temps il sera accessible à tous les habitants. Le terrain multisport sera quant à lui utilisé par les enfants du service périscolaire pendant le temps scolaire. Il sera, le reste du temps, également utilisable par tout le monde.

A. NEUSSER est ravie de constater que ces équipements sportifs et de loisirs sont très utilisés.

O. GUICHARD indique que les agents veillent scrupuleusement à l'état de ces équipements car la responsabilité du Maire peut être engagée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise AGORESPACE pour un montant de 11 368,00 euros HT, soit 13 641,60 € euros TTC.

- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2023.

11. Décisions prises par délégation du Maire

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales. Ces dépenses sont arrêtées du 20 juin au 24 août 2023.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

| Tiers | Objet | Compte | Montant H. T |
|-----------------|---|--------|--------------|
| CNFPT PARIS | FORMATION TRONC COMMUN OBLIGATOIRE AGT BOLOGNESE CHRISTOPHER | 6184 | 500,00 |
| LE MESSENGER | PUBLICITE MANIFESTATION FETE DE LA MUSIQUE DIFFUSION PAPIER ET WEB | 6232 | 500,00 |
| BLACHERE | GUIRLANDE ELECTRIQUE POUR MANIFESTATION | 21578 | 508,63 |
| ECOCERT | CONTROLE ET CERTIFICATION BIO | 611 | 524,40 |
| MAGNANT PERILLA | RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE ANCIEN ET NOUVEAU CIMETIERE TX SUPPLEMENTAIRES | 21316 | 549,45 |
| SCIENCES PO LYO | FORMATION PERFECTIONNEMENT PRISE DE PAROLE EN PUBLIC GUICHARD OLIVIER ELU | 65315 | 550,00 |
| BOUYGUES | MISE EN PLACE D UNE PRISE SUR UN MAT RUE DE L'EGLISE | 60633 | 552,50 |
| LIBRAIRIE DU CE | FOURNITURES SCOLAIRE ECOLE DES BOIS M SOEUR | 6067 | 584,73 |
| CARREFOUR SEGNY | ALIMENTATION MANIFESTATION ART EN CAMPAGNE | 6232 | 597,34 |
| INTERPUBLI | PANNEAUX SIGNALÉTIQUE FETE DE LA MUSIQUE | 60628 | 600,00 |
| BOTANIC | ACHAT FLEURS ET DIVERSES FOURNITURES SEPULTURE DU MAIRE | 60628 | 619,09 |
| KENTEC | LOCATION SCENE JOURNEE DU 1ER JUILLET KERMESSE ECOLE ARC EN CIEL | 61358 | 624,08 |
| TRENOIS DECAMPS | INSTALLATION RAYONNAGE ET BAC DE RANGEMENTS PERISCOLAIRE DES BOIS | 21841 | 637,88 |
| MICRO CENTER | TELEPHONE MOURIER LUCIE SERVICE COMMUNICATION | 2185 | 651,00 |
| GUSO | ARTISTES FETE DE LA MUSIQUE DU 21 JUIN | 6232 | 671,40 |
| ETABLISSEMENT P | PORTAGE FONCIER ANNUITE 2023 62 RUE DE L'EGLISE MAISON PAULO | 62268 | 689,26 |
| CIDEM | CONSOMMABLES COPIEUR MULTIFONCTIONS RICOH MAIRIE DU 1ER AVRIL AU 30 JUIN | 6156 | 731,83 |
| ACRT TOTEM | TELEPHONIE FIBRE JUIN | 6262 | 744,67 |
| ACRT TOTEM | TELEPHONIE FIBRE JUILLET | 6262 | 748,01 |
| INTERPUBLI | FOURNITURE ET IMPRESSION FLYERS MANIFESTATION FETE DE LA MUSIQUE | 6232 | 767,00 |
| PAREDES | PRODUITS D ENTRETIEN PERISCOLAIRE DES BOIS | 60631 | 775,20 |
| MB ELECTRICITE | CONTROLE ET ASTREINTES MANIFESTATION FETE DE LA MUSIQUE | 611 | 780,00 |
| KENTEC | LOCATION SCENE JOURNEE DU 23 JUIN KERMESSE ECOLE DES BOIS | 61358 | 786,08 |
| CIDEM | CONSOMMABLES COPIEUR MULTIFONCTIONS RICOH ECOLE DES BOIS DU 1ER AVRIL AU 30 JUIN 2023 | 6156 | 808,90 |

| | | | |
|-----------------|---|-------|----------|
| BERGER-LEVRAULT | INSTALLATIION PROGICIELS BL A DISTANCE 4 POSTES | 611 | 850,00 |
| CIDEM | INFORMATIQUE RENOUVELLEMENT LICENCE ALTOSPAM | 6156 | 868,00 |
| TOTAL ENERGIES | GAZ ANNEE 2023 ECOLE DES BOIS | 60613 | 884,74 |
| GONTARD FORAZ | ALIMENTATION ELECTRIQUE SALLE DE REUNION MAIRIE SYSTEME DE VISIOCONFERENCE | 21311 | 897,23 |
| AIGA | MAINTENANCE LOGICIEL ENFANCE 5 ACCES ASS TECHNIQUE AVRIL MAI JUIN 2023 | 6156 | 917,95 |
| PBI-MICHAUX | FOURNITURES ACCUEIL DE LOISIRS ETE 2023 | 6068 | 1 092,27 |
| CLEAR CHANEL | AFFICHAGE CARREFOUR DE SEGNY MANIFESTATION FETE DE LA MUSIQUE | 6232 | 1 114,00 |
| LES DEFricHEURS | TRAVAUX ENTRETIEN ESPACES VERTS ET ENTRETIEN ET ELAGAGES CHEMINS RURAUX | 611 | 1 212,12 |
| FORCE 01 | SERVICE DE SECURITE MANIFESTATION FETE DE LA MUSIQUE | 611 | 1 269,00 |
| MARA MARA | REALISATION FRESQUE MURALE ESPACE DE VIE SOCIALE LA COURTE ECHELLE | 611 | 1 296,00 |
| CSP CHABLAIS | LOCATION BALAYEUSE ASPIRATRICE 2 JOURS | 61351 | 1 300,00 |
| TRIGANO MDC | LEST EN BETON POUR LES CHAPITEAUX LOT DE 12 | 2188 | 1 458,80 |
| BYS | ALIMENTATION ELECTRIQUE DIFFUSION VIDEO SEPULTURE | 6232 | 1 465,00 |
| GARRY | MOTOPOMPE AUTOAMORCANTE ET ENROULEUR AUTO POUR LES ESPACES VERTS | 21578 | 1 584,17 |
| LUMIPLAN VILLE | CONTRAT DE MAINTENANCE DU 18 JUILLET 2023 AU 17 JUILLET 2024 | 6156 | 1 748,32 |
| CNFPT PARIS | FORMATION TRONC COMMUN OBLIGATOIRE AGT BOLOGNESE CHRISTOPHER | 6184 | 1 800,00 |
| E2S | REPLACEMENT VARIATEUR MOTEUR PIECE CTA SALLE PLURIVALENTE | 2158 | 1 898,94 |
| FONCIA LE GENEV | CHARGES LOCATIVES LE GENEVE APPELS DE PROVISIONS DU 1ER JUILLET AU 30 SEPTEMBRE | 614 | 1 951,85 |
| MAGNANT PERILLA | CREATION CAVURNES ET DE DE NOUVELLES RANGÉES DE TOMBES AU BAS DU CIMETIERE | 21316 | 1 995,00 |
| RISCRISES | FORMATION SECURITE DES MANIFESTATIONS | 6184 | 2 000,00 |
| BYS | LOCATION MATERIEL SON LUMIERE ET REGIE MANIFESTATION FETE DE LA MUSIQUE | 61358 | 2 036,10 |
| MAGNANT PERILLA | RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE ANCIEN ET NOUVEAU CIMETIERE | 21316 | 2 100,00 |
| CANEL GEOMETRE | ETABLISSEMENT PLAN DE DIVISION AP 164 ET 214 ET AT 46 CHARPILLA ET EYCHEROLLES | 2315 | 2 120,00 |
| BYS | LOCATION SCENE FETE DE LA MUSIQUE | 61358 | 2 550,00 |
| SIVOM | REPAS ECOLE ARC EN CIEL JUILLET | 65568 | 2 570,91 |
| ITINERAIRES AVO | HONORAIRES DISSOLUTION SIVOM GYMNASÉ D ORNEX | 6227 | 2 720,00 |

| | | | |
|-----------------|--|-------|-----------|
| EDF | ELECTRICITE LOT 1 FEUX APPART 2EME LOCAL ASSO SALLE POLY CTM TENNIS APPART URGENCEBORNE IRVE VIDEO | 60612 | 3 477,92 |
| ART DIFFUSION | PRESTATION DE PORTAGE MANIFESTATION FETE DE LA MUSIQUE | 6232 | 3 675,00 |
| GB 4D | DIFFUSION VIDEO SEPULTURE | 6232 | 3 738,84 |
| BIMPLI | CHEQUES DE TABLE AOUT | multi | 3 908,00 |
| EDF | ELECTRICITE LOT 2 ANNEE 2023 MAIRIE ECOLES DES BOIS ET ARC EN CIEL | 60612 | 4 105,19 |
| TOTAL ENERGIES | GAZ ANNEE 2023 ECOLE ARC-EN-CIEL | 60613 | 4 262,12 |
| UFOLEP 01 | INTERVENTION ECOLE ARC EN CIEL ET ECOLE DES BOIS SAVOIR ROULER A VELO | 6218 | 4 500,00 |
| CDG 01' | MEDECINE DU TRAVAIL 2023 60 AGENTS | 6475 | 4 560,00 |
| EDF | ELECTRICITE LOT 2 ANNEE 2023 MAIRIE ECOLES DES BOIS ET ARC EN CIEL | 60612 | 4 617,42 |
| BIMPLI | CHEQUES DE TABLE MAI | multi | 4 736,00 |
| ENTRE VOUS ET N | COCKTAIL DU LUNDI 3 JUILLET SEPULTURE | 6232 | 5 227,27 |
| SIVOM | REPAS ECOLE DES BOIS JUILLET | 65568 | 5 624,50 |
| CULTURE VELO VA | ACQUISITION DE 3 VELOS ELECTRIQUES A L'USAGE DES SERVICES MUNICIPAUX | 21828 | 5 751,60 |
| TPG | PARTICIPATION ANNUELLE TPG JANVIER A DECEMBRE 2023 NOCTAMBUS | 6558 | 5 903,43 |
| MARKOSOL | MARQUAGE AU SOL VOIRIES | 2315 | 7 436,40 |
| BIMPLI | CHEQUES DE TABLE JUILLET | multi | 8 201,00 |
| SIVOM | REPAS ECOLE ARC EN CIEL JUIN | 65568 | 13 807,54 |
| SIVOM | REPAS ECOLE DES BOIS JUIN | 65568 | 14 298,44 |

O. GUICHARD précise qu'il y a un nombre important de dépenses car, suite au piratage informatique du mois de juin, le paiement de toutes les factures a été décalé. Il indique que les obsèques de J-F. OBEZ ont eu un coût, pour la commune, d'environ 13 000 €, comprenant la location du matériel de retransmission vidéo, le traiteur entre autres. Toute la difficulté a été de trouver des intermittents du spectacle disponibles à cette période capables d'assurer la prestation son et audio.

QUESTIONS DIVERSES

PIRATAGE INFORMATIQUE

M. GALLET souhaite savoir si l'assurance de la commune a couvert une partie des frais liés au piratage informatique.

I. GOUDET, directrice générale des services, indique qu'à ce jour le dossier est toujours en instruction et qu'il n'y a pas encore de réponse de la part de l'assurance.

J-O. RABOT demande si la commune a la certitude que le nécessaire a été fait par le prestataire informatique pour prévenir la sécurité du réseau.

I. GOUDET lui répond que le prestataire a confirmé avoir amélioré la sécurité du réseau informatique. De plus, il s'est engagé à effectuer une sauvegarde manuelle dans l'attente du lancement du nouveau marché de maintenance informatique. Des évolutions ont bien été apportées pour une meilleure sécurité.

J-O. RABOT fait remarquer que tous les postes informatiques sont équipés d'un système de cryptage qu'il convient de déployer manuellement par tous les utilisateurs. Il estime que c'est de la responsabilité du prestataire informatique de prévenir la commune de ce système. Ce sont des précautions simples, qui ne coûtent rien et qui devraient être mises en place.

O. GUICHARD rappelle que le piratage informatique, qui est intervenu la même semaine que le décès du maire, pose la question de la sécurité informatique des services municipaux. S'agissant de la fibre, il estime qu'il convient de changer de prestataire. Il ajoute que le piratage informatique reste un acte exceptionnel, et que la commune a, par malchance, fait partie des victimes d'une attaque de masse. Il estime que les réponses qui ont déjà été données par le prestataire actuel ne sont pas satisfaisantes.

VÉHICULES STATIONNÉS SUR LE DOMAINE PUBLIC

M. GALLET indique que des véhicules sont stationnés depuis plusieurs jours au niveau du cimetière.

O. GUICHARD précise que ce n'est pas le seul endroit de la commune où ce genre de véhicules est stationné. Il mentionne que la police municipale procède régulièrement à des contrôles.

C. TOWNSEND demande si la police municipale met des contraventions.

O. GUICHARD lui répond que oui, c'est déjà le cas.

J. DIZERENS estime qu'il convient de faire la différence entre les véhicules qui stationnent le temps d'une nuit et ceux qui restent bien plus longtemps. Il faut être tolérant avec les gens de passage.

C. BIOLAY considère qu'il ne faut pas oublier qu'une partie de la population n'a pas le choix compte tenu des difficultés de logements rencontrées sur le territoire. Les saisonniers, notamment, font face à une grande précarité de logements.

REPAS DU PERSONNEL

J. DIZERENS tient à s'excuser d'avoir annoncé sa participation au repas du personnel : à défaut d'en connaître la date précise, il n'a pas pu y assister.

M-C. ROCH rappelle que les fiches d'inscription au repas ont été distribuées lors du conseil municipal du 17 juillet dernier à tous les conseillers municipaux.

D. GANNE propose, pour l'an prochain, d'éviter d'agender cet évènement lors du week-end du Jeûne genevois car les gens partent en congés.

C. BIOLAY fait remarquer que le personnel communal travaille pendant le Jeûne genevois.

O. GUICHARD explique qu'il a été demandé au personnel communal quelle date convenait le mieux.

BORNE RECHARGE ÉLECTRIQUE

J-O. RABOT indique que la borne de recharge pour véhicules électriques installée sur le parc de stationnement de la mairie n'est pas référencée sur les applications concernées.

O. GUICHARD répond que le nécessaire va être fait, et indique que malgré le retard pris par l'installation de cette borne, celle-ci est désormais parfaitement opérationnelle.

ÉVÈNEMENTS COMMUNAUX

M-C. ROCH rappelle que la Journée du patrimoine aura lieu le samedi 17 septembre, avec un salon gastronomique à 11h, une conférence animée par le Maire à 15h sur le thème de Voltaire, Deprez-Crassier et les jésuites d'Ornex, un concert de gospel à 18h et le traditionnel repas des pompiers à 19h, le tout sur la place de l'église.

La Fête de l'automne aura lieu le samedi 14 octobre, avec, en soirée, le spectacle proposé dans le cadre du festival Tôt ou t'Arts.

ÉLECTION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

S. MANFRINI indique que l'élection du Conseil municipal des jeunes aura lieu le samedi 7 octobre prochain, dans la salle de la Courterée. L'animateur jeunesse va passer dans les écoles communales ainsi qu'au collège de Prévessin-Moëns pour rencontrer les élèves.

PROJET BUDGET PARTICIPATIF : LE FOUR À PAIN

O. GUICHARD fait savoir que la charpente du four à pain a été posée récemment et que le résultat est magnifique. Les plans ont été faits par un compagnon du devoir. Il est très important de conserver le savoir-faire de notre pays. Le centre bourg en est valorisé, il le mérite bien. O. GUICHARD tient à remercier chaleureusement les bénévoles car il sait que cela n'a pas été un projet facile à mettre en œuvre.

D. GANNE demande s'il est possible d'installer une boîte étanche à côté du terrain de pétanque, afin d'y déposer des boules pour que tout le monde puisse en disposer en libre-service.

C. BIOLAY rappelle qu'il devrait également y avoir un panneau de score à côté de ce terrain de pétanque.

COMMISSION SOCIAL

C. BIOLAY annonce que la commission sociale aura lieu le jeudi 14 septembre à 18h30.

INTERVENTION DU PUBLIC FÉLICITATION AU NOUVEAU MAIRE

G. BADEL fait part de sa satisfaction après avoir assisté au conseil municipal et félicite les conseillers municipaux pour le travail accompli.

Le maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le lundi 16 octobre 2023. La séance est levée à 20h45

Le Maire
O. GUICHARD

La secrétaire de séance
C. BIOLAY